



Le Canard des Valericains

Le Mot du Maire

En ce début d'année, je tiens à vous adresser mes meilleurs vœux. Qu'elle vous apporte la santé, le bonheur et la réussite dans vos projets. A cette occasion, je vous convie le samedi 5 janvier à 11h à la salle du Casino de la ville pour notre traditionnelle cérémonie des vœux. Faisons de cette rencontre un moment privilégié d'échanges. Elle nous permettra de faire état des dossiers en cours, des futurs projets et revenir sur les moments clés qui animent toute l'année notre **BELLE** ville.

J'insiste sur ce qualificatif, car nous sommes heureux de vous annoncer que Saint-Valery-sur-Somme a su conserver son label « 4 fleurs » ainsi que son appellation « Plus beaux détours de France ». Ces reconnaissances font la fierté de notre ville. Les équipes municipales travaillent à conserver cette image. Mais je tiens à remercier aussi les associations et vous tous, Valericains pour votre investissement dans le fleurissement et l'entretien de notre commune.

Je vous remercie cette année encore pour l'énergie positive que je remarque en ville, sur les marchés, dans les commerces et entreprises, parmi les associations et les écoles... Je ne suis bien sûr pas le seul à m'en réjouir. Je suis fier de voir le nombre de bons avis exprimés sur les réseaux sociaux par messages ou en images. Que cette année soit également riche de beaux moments !

MEILLEURS VŒUX À TOUS !

Stéphane Haussoulier

Vice-président du Conseil Départemental de la Somme
1er Vice-président de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme
Maire de Saint-Valery-sur-Somme

Aménagements

Un nouvel automate permettant la gestion piscicole



En complément de leur rôle d'ouvrage de garde et de régulation hydraulique, conformément à la législation en vigueur, les ouvrages de Saint-Valery-sur-Somme doivent assurer la continuité biologique par une gestion adaptée des vannes du barrage supérieur et du barrage inférieur.

Les travaux entrepris ont pour objet de remplacer l'automate de gestion des barrages inférieur et supérieur pour pouvoir mettre en œuvre un nouveau protocole qui intègre différents

modes de gestion par déjaugage des quatre vannes afin de permettre la remontée des poissons migrateurs (civelles, lamproies, saumons,...). La partie technique des travaux s'achèvera courant janvier 2019 et sera suivie d'une phase expérimentale des différents modes de gestion des ouvrages sur une période d'un an.

Ces travaux font l'objet d'une concertation avec un Comité technique regroupant les gestionnaires locaux, les organismes institutionnels et les partenaires financiers.

Les travaux sont subventionnés par l'Agence de l'eau Artois Picardie et le FEDER.

S
O
M
M
A
I
R
E

► PAGE 2

- Une ville fleurie

► PAGE 3

- Point travaux

- Nouveauté dans vos commerces

► PAGE 4

- A savoir

- Votre Agenda

TÉLÉTHON

L'association 3D en Baie a participé au Téléthon les 1^{er} et 2 décembre derniers en récoltant des fonds grâce à leurs créations fait main.



L'Amicale des sapeurs-pompiers et les jeunes pompiers de Saint-Valery-sur-Somme se sont associés à cet événement en vendant des barbes à papa et pop-corn et en proposant une course de 5km dans la ville.



Ce weekend de solidarité a permis de collecter une somme de 575 euros qui a été reversée à l'Association Française contre les Myopathies.

AFMTELETHON
INNOVER POUR GUÉRIR

UN LABEL « QUATRE FLEURS » CONFIRMÉ



Le 12 juillet dernier, une délégation de la Mairie de Saint-Valery-sur-Somme recevait la visite du jury national, présidé par Martine Lessage, directrice du Jury National du Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF).

Ce jury a apprécié la qualité de l'accueil et la présentation de la ville qui lui a permis d'appréhender son territoire. Les membres du jury ont ainsi pu constater de l'entretien et du soin accordés aux promenades quai Courbet – Jeanne d'Arc, à l'église, aux remparts, au port de plaisance, aux jardins, à la cité médiévale, ... Le jury a tout particulièrement été séduit par les jardins de la Baie de Somme « Herbarium et Fruticetum » et par le charme des ruelles fleuries de roses trémières et plantes vivaces.

La politique environnementale de la ville, le plan local d'urbanisme et la gestion raisonnée des espaces verts ont été félicités. Enfin, votre participation, vous citoyens, à l'embellissement de notre ville et par votre engagement dans le « contrat de fleurissement citoyen » a conforté leur choix.

Ainsi, le jury a délibéré et a confirmé notre label « Quatre Fleurs » pour notre commune Saint-Valery-sur-Somme. Félicitations à tous !

CONCOURS « MAISONS FLEURIES »

Le jury départemental des Villes et Villages fleuris a dévoilé son palmarès 2018, jeudi 29 novembre, à l'espace Mac-Orlan de Péronne. Ce soir-là, 79 communes samariennes ont été récompensées en obtenant entre une à quatre fleurs, pour le patrimoine paysager et végétal, la gestion durable du fleurissement et les animations pédagogiques, mais aussi la valorisation touristique.

Cette cérémonie a permis de récompenser les participants du concours « Maisons fleuries ». Ce concours a vocation de promouvoir et encourager toute action en faveur de l'amélioration du cadre de vie. La participation des Valericains au fleurissement de la ville complète ainsi les efforts menés par la commune pour conserver la 4^{ème} fleur du label « Villes et Villages fleuris ».

Pour cette édition, Monsieur Delmas remporte le 1er prix pour la Catégorie « Maison avec un espace visible de la rue (cour, jardin, jardinet) » et Madame Delabye le 1er prix pour la Catégorie « Maison sans jardin ni cour n'ayant comme possibilité que le fleurissement sur façade (suspensions, jardinières, balconnières) ».



Félicitations aux deux gagnants !

UNE VILLE QUI VAUT LE DÉTOUR !



En 1998, Jean Jacques Descamps et la ville de Loches, constitue le réseau des Plus Beaux Détours de France en regroupant 32 petites villes. L'objectif était de proposer une offre touristique permettant de découvrir la diversité du territoire français, notamment en dehors des zones les plus fréquentées qui concentrent près de 80% des visiteurs. Cette 100aine de « détours » invite à quitter les autoroutes et voies de circulation ordinaires pour emprunter des routes secondaires pour des lieux inattendus.

Toutes les villes sont soigneusement sélectionnées selon des critères bien définis, tels que le patrimoine immatériel (telle la gastronomie), les animations proposées, la capacité d'accueil ou encore la présence de bâtiments classés. Ce sont des villes comprises entre 2 000 et 20 000 habitants.

La marque « Plus beaux détours » doit donc être considérée comme une appellation contrôlée qui s'efforce de garantir au visiteur que le détour en vaut la peine. Plus de 200 000 exemplaires sont tirés chaque année. Ce qui conforte la position de ce guide comme premier guide touristique français par sa diffusion.

La ville de Saint-Valery-sur-Somme est ainsi fière d'y être représentée ! Rappelons l'importance de notre présence à ce type d'évènement pour notre commune, qui est la seule de l'ancienne région Picardie à être présente dans le guide édité par Michelin !

Information complémentaire :

 Le guide est gratuit dans les offices du tourisme des villes membres ou disponible par correspondance en échange d'un chèque de 6 euros à l'ordre des plus beaux détours (45 boulevard Richard Wallace - 92800 Puteaux).



Pour ne rien manquer des événements organisés dans la commune et rester informé des nouveautés, pensez à vous abonner aux comptes Facebook, Twitter et Instagram de la ville ! Et retrouvez toutes les actualités de la ville de Saint-Valery-sur-Somme sur le site web : www.saint-valery-sur-somme.fr

Point Travaux

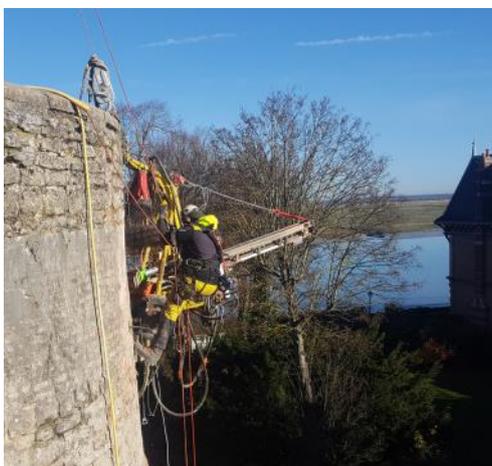
QUAI VIOLETTE

Après renouvellement de la bande de roulement le 20 décembre, le Quai violette est remis en circulation depuis le 21 décembre.



REMPARTS

Les équipes de chantier ont fini la restauration du mur donnant sur le presbytère. A la fin du mois de février, la première tranche des remparts de l'Eglise Saint-Martin sera également terminée.



ENTREPÔT DES SELS

La grue de l'Entrepôt des sels a été démontée le 10 décembre pour permettre de réaliser la verrière et rendre ainsi le bâtiment hors d'eau.



UNE MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE



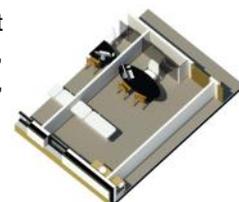
Début janvier 2019, des travaux débiteront pour la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle au sein de la ZAC de la Baie de Somme par HLI Habitat Logement Immobilier en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme.

La démarche répond à la volonté d'anticipation des problèmes de démographie médicale qui touchent les médecins généralistes du territoire. L'engagement dans une démarche territoriale vise à renforcer le maillage de tous les acteurs de santé en assurant la continuité et la qualité des parcours de prise en charge des patients.

Une nouvelle organisation est visée pour améliorer les conditions de travail de tous les professionnels, favoriser les conditions d'installation des jeunes généralistes, renforcer l'hôpital sur son site, en développant une conception du territoire destinée à mieux répondre aux besoins de premier recours des habitants de l'ex CCBSS.

Le projet de construction de l'équipement concerne 5 médecins, 2 orthophonistes, 2 kinésithérapeutes, 1 podologue, 2 dentistes, 6 infirmières pour une surface totale de 597 m².

Les travaux devraient prendre 1 an.



Nouveauté dans vos commerces

NM02

Installé en octobre dernier, l'entreprise NM02 propose une prestation d'entretien et de fleurissement de vos sépultures. « En mettant en place cette structure, je souhaitais rendre service », explique Mickaël Nortier, le gérant.



« Il est parfois difficile d'entretenir un caveau que l'on habite loin ou de par sa condition physique ».

Dans un secteur de 30km autour de Saint-Valery-sur-Somme, il peut ainsi brosser et laver le monument, enlever les mauvaises herbes, reprendre les joints et refaire les lettrages, et fleurir vos caveaux. M Nortier utilise uniquement des produits BIO.

Pour toutes demandes, contactez le 07 87 49 80 03 ou par mail : contact@nettoyage-sepulture.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h.

ML DESIGN

Amoureux de Saint-Valery, Anne et Mathias Lopez ont souhaité y ouvrir leur deuxième point de vente début septembre au 730 rue Saint-Pierre.

Ces créateurs d'espaces ont conçu une maison témoin pour vous permettre de visualiser les prestations possibles. « L'idée est d'être comme à la maison. » raconte Anne Lopez.



Spécialistes des espaces cuisine, salle de bain et dressing, ils sauront au mieux répondre aux besoins de chacun: « Nous sommes dans une démarche qualitative et de conseil » explique Mathias Lopez. « On a pour volonté d'étudier chaque projet et faire des propositions sur mesure. »

Vous souhaitez prendre rendez-vous, contactez le 06 30 14 65 69.

Ouvert du lundi au samedi, uniquement sur rendez-vous.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de Modification du P.L.U.

La communauté d'agglomération, via sa compétence « urbanisme » porte la procédure de modification du PLU de la commune de Saint-Valery-sur-Somme. Les modifications portent sur la zone 1AUP dit « le chantier » (définition d'orientations d'aménagement et de programmation) et sur le secteur UX- ZAC Baie de Somme (suppression des sous-secteurs et réduction des contraintes réglementaires).

Ainsi, par arrêté en date du 30 novembre 2018, une enquête publique est ouverte. Celle-ci se déroulera à la mairie, 19 place Saint Martin à Saint-Valery-sur-Somme et à la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme, Garopôle, place de la gare à Abbeville, pendant une durée de 34 jours consécutifs du 20 décembre 2018 à 9h au 23 janvier 2019, 17h. Le dossier pourra être consulté en mairie de Saint-Valery-sur-Somme du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h à 12h et à la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h.

Le dossier soumis à enquête publique sera également accessible en ligne durant toute la durée de la procédure sur le site de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme: www.baiedesommeaggllo.fr.



 Monsieur Dominique Vasseur, commissaire enquêteur recevra à la mairie de Saint-Valery-sur-Somme le 5 janvier 2019 de 9h à 12h et les 14 et 23 janvier 2019 de 14h à 17h.

LA SOLUTION POUR LES PROBLÈMES DE PLOMBS

Votre compteur Linky disjoncte régulièrement ? Ce problème peut s'expliquer par une puissance de souscription électrique trop faible par rapport à la consommation réelle de votre foyer. Les anciens compteurs étant moins précis, il était plus dur de se rendre compte de cet écart entre abonnement et réalité. Il pouvait ainsi supporter plus facilement les pics de sur-consommation.



En revanche, les compteurs Linky sont équipés d'un disjoncteur intégré et sont, de ce fait, plus précis.

A l'installation, la puissance du compteur est réglée de manière précise en fonction de la puissance indiquée sur votre contrat d'énergie. Si cette dernière est inférieure à votre consommation réelle, le compteur ne supportera plus ces pics de sur-consommation.

Dans ce cas, il vous faut joindre votre fournisseur d'électricité pour demander une augmentation de puissance. L'intervention est gratuite si la demande est faite dans les 12 mois suivant l'installation du nouveau compteur électrique.

Votre agenda du 1er janvier au 10 février 2019

Janvier

Samedi 5 janvier	Cérémonie des vœux à la population Salle du Casino, à 11h
Lundi 7 janvier	Cérémonie de remise des prix du concours « J'aime Noël, je décore ma maison » Salle du Conseil, à 18h
Samedi 12 janvier	Galette des rois de l'Association Gym détente Salle du Casino, à 15h30
Samedi 19 janvier	Galette des rois pour la commune - CCAS Salle du Casino,
Vendredi 25 janvier	Assemblée Générale - Les amis du Courtgain Salle Adrien Huguet, à 17h
Samedi 26 janvier	Conférence - Les carreaux imagés des faïenceries de VRON Au Tribunal de Commerce, à 15h
	Assemblée Générale - Association de jumelage St Valery/Battle Salle Adrien Huguet, à 18h
Dimanche 27 janvier	Cérémonie des vœux du Football Club St Valery Baie de Somme Sud Salle du Casino, à 18h
	Cérémonie des vœux de l'Association Des Fêtes Salle Adrien Huguet, à 17h

Début Février

Vendredi 1er février	Assemblée Générale - Association de jumelage St Valery/Herstelle Salle Adrien Huguet, à 18h15
Samedi 9 février	Sainte Cécile - Clique des sapeurs pompiers Salle Casino et Salle Adrien Huguet



LA TROUPE Soliles

LES MOTS M'ONT PRIS LA MAIN
GILLES MÉCHIN CHANTE ARAGON

SAMEDI 19 JANVIER À 20H30
DIMANCHE 20 JANVIER À 17H

A « L'École des Garçons »,
à Saint-Valery-sur-Somme

Réservation conseillée : 06 32 60 16 59

CONFERENCE

Les carreaux imagés des faïenceries de VRON

Les carreaux imagés de VRON ont été produits entre 1798 et 1840. Deux dessinateurs, Stroffe et Tombeur, vont créer un style particulier et un ensemble de dessins caractéristiques qui vont faire la renommée de cette faïencerie méconnue du Marquenterre.

> samedi 26 janvier à 15h au Tribunal

